

ASSEMBLÉE NATIONALE

2 février 2023

PLFRSS POUR 2023 - (N° 760)

Commission	
Gouvernement	

RETIRÉ AVANT DISCUSSION**AMENDEMENT**

N ° 19305

présenté par

M. Chailloux et les membres du groupe de la Gauche démocrate et républicaine - NUPES

ARTICLE 6**ANNEXE**

Compléter l'alinéa 20 par la phrase suivante :

« Le déficit de la branche maladie est volontairement maintenu afin de réduire plus encore la réponse publique aux besoins de santé de nos concitoyens ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à préciser la nature des trajectoires financières des différentes branches.